

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU 6855, rue Cartier	01-02-03-13-14-15-16-17-18-25
SALLE PAROISSIALE SAINT-JEAN-BERCHMANS 5945, rue Cartier	04-05-06-07-08-09-10-11-12-19-27
ÉCOLE CHARLES-BRUNEAU 2515, rue Holt	20-21-22-23-24-25-36-38
CENTRE MARIE-MÉDIATRICE 6250, rue des Écores	25-26-29-30-31-32-33-34-40
ÉGLISE BAPTISTE SHEBA 2565, rue Holt	37-47-48-49-50-58-59-60-61
ÉCOLE SAINT-MARC 6365, 1 ^{re} Avenue	39-41-42-43-44-45-46-53-54
ÉCOLE SANS FRONTIÈRES 5937, 9 ^e Avenue	51-52-55-57-55-66
ÉCOLE SAINT-ANNE 6855, 13 ^e Avenue	55-67-68-75-76-77
HABITATION J. ERNEST-PAQUIN 3125, rue Dandurand	62-63-64
COLLÈGE ROSEMONT (CEGEP) 6400, 16 ^e Avenue	69-73-71-72-73-74-79-79

Dans le district électoral d'Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

